

# AIDES !

La région et l'Europe vous subventionnent le déplacement de vos activités économiques et/ou agricoles de N1 et N2 à N3.

**+2 Budget**

# AIDES !

**L'Europe et l'Agence de l'Eau vous  
subventionnent l'achat et l'installation  
de ganivelles sur votre commune**

**+1 Budget**

# **NOUVELLES ÉLECTIONS !**

**Les équipes municipales des communes  
«Pêche et tourisme» (1) et «Agricole» (4)  
échangent leur commune.**

**L'équipe municipale de la commune 1  
devient la nouvelle équipe de la commune  
4 et inversement.**

**+ tirer une autre carte**

# **NOUVELLES ÉLECTIONS !**

**Les équipes municipales des communes  
«Industrielle» (2) et «Résidentielle» (5)  
échangent leur commune.**

**L'équipe municipale de la commune 2  
devient la nouvelle équipe de la commune  
5 et inversement.**

**+ tirer une autre carte**

# **NOUVELLES ÉLECTIONS !**

**Les équipes municipales des communes  
«Tourisme balnéaire» (3) et «Agricole» (4)  
échangent leur commune.**

**L'équipe municipale de la commune 3  
devient la nouvelle équipe de la commune  
4 et inversement.**

**+ tirer une autre carte**

# **SUBMERSION MARINE !**

**Suite au dernier coup de mer, tout ce qui se trouve en N1 est endommagé.**

**Cette carte concerne l'ensemble des communes.**

# ACTE DE VANDALISME !

Sur la commune «Industrielle» : les ganivelles situées ont été arrachées. Les dunes ne sont plus protégées de l'érosion.

# ACTE DE VANDALISME !

**Les tubes géotextiles que vous avez installés sur votre commune sont endommagés !**

**Si vous n'avez pas posé de tubes géotextiles, tirez une autre carte.**

# EVÉNEMENT!

**Sur les communes « Tourisme balnéaire »  
et « Pêche & tourisme » :**

**Le dernier coup de mer a emporté tout le  
sable apporté lors du réensablement que  
vous avez fait sur votre commune.**

# EVÉNEMENT !

Les habitations situées sur la commune «Résidentielle» n'étant pas situées près d'un accès à la plage, les habitants passent par les dunes pour accéder plus rapidement à la mer. Il n'y a pas assez de sentiers bien délimités pour traverser les dunes, qui se détériorent.

**Vous devez protéger vos dunes !**

# **EROSION !**

**Suite au dernier coup de mer, toutes les plages ont subi une érosion importante.**

**Vous devez agir (ré-ensablement, déplacement d'aménagements...) !**

**Cette carte concerne l'ensemble des communes.**

# EVÉNEMENT !

**La route départementale entre les communes «Pêche-Tourisme» et «Industrielle» est endommagée, et n'est plus praticable.**

**Avant de la reconstruire, vous devez vous concerter avec les communes avoisinantes.**

# **SURFRÉQUENTATION !**

**La fréquentation de votre commune a augmenté : cela augmente la pression sur les milieux naturels, en particulier les dunes qui sont surfréquentées. Les ganivelles sont endommagées, il faut les réparer.**

# **ESPÈCE À PROTÉGER !**

**Une étude scientifiques vient de montrer qu'une espèce rare de coquillage a été trouvée en zone N1 (concerne toutes les communes) : vous devez veiller à sa protection de manière concertée.**

# **LOI BORD DE MER**

**Une nouvelle loi vient de rentrer  
en vigueur !**

**Toutes les constructions détruites  
en N1 ne peuvent pas être  
reconstruites, sauf les structures  
mobiles démontables  
(campings, pailotes, cabanes...).**

# **NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**Un nouvel arrêté préfectoral demande que toutes les pailotes soient enlevées.**

A decorative wavy line in a dark teal color, starting from the left edge and curving downwards and then back up towards the right edge, positioned at the bottom of the slide.